

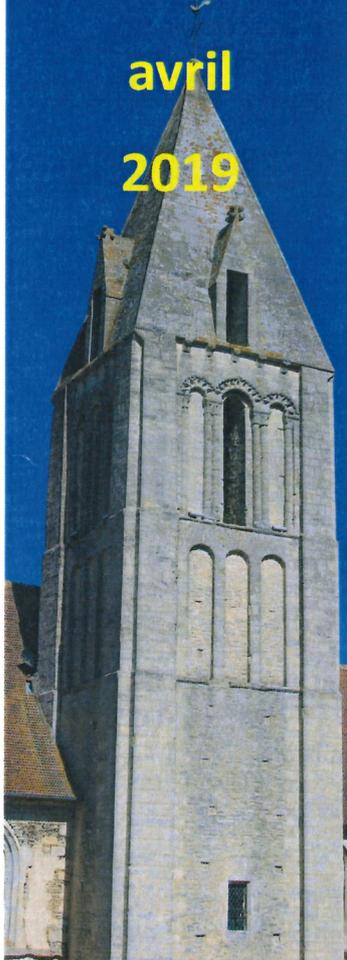
ROSEL Infos

Journal
d'information
de ROSEL

N° 83

avril

2019



Directeur de la publication :
Véronique MASSON

Réalisation :
Danielle DUBERT
Bernard LEMANISSIER
Claude MARTIN
Benoit MAUGER

Renseignements sur la publi-
cation :

Tel.: 02 31 80 01.51

Courriel :
mairie-rosel@wanadoo.fr
Site : www.rosel.fr

Le Mot du Maire

Comme chaque année, le premier trimestre est marqué par le vote des budgets communaux par les conseils municipaux.

Le conseil municipal de ROSEL s'est réuni le jeudi 07 mars pour approuver, à l'unanimité, son budget.

Cette approbation formelle avait été précédée d'une commission plénière des finances où les conseillers municipaux ont pu discuter du compte administratif 2018 et du budget primitif 2019.

Le budget primitif 2019 a été établi à partir des résultats de l'exercice 2018 qui se soldaient par un excédent cumulé de fonctionnement de 508 123€. L'excédent cumulé d'investissement est de 77 464€.

Le budget primitif 2019 s'équilibre à 703 007€ en fonctionnement et 163 400 € en investissement.

Ce premier semestre 2019 est consacré aux projets de travaux communaux. Les adjoints ont pris contact avec plusieurs entreprises afin d'obtenir des devis sur les différents travaux envisagés. Les travaux les plus marquants sont le réaménagement de la cuisine du presbytère, la mise en place d'un columbarium au nouveau cimetière, la fin de la mise en accessibilité de nos bâtiments publics.

Le choix des entreprises se fera début avril en commission Travaux afin de choisir le mieux disant.

En collaboration avec la communauté urbaine de Caen La Mer, nous mettons en place des dispositifs de ralentissement sur la rue Boulay, le chemin Francis Russel, le chemin du Ferrage et au hameau de Buron pour inciter les véhicules à plus de respect des habitants.

En matière d'urbanisme, notre commune évolue. Vous avez pu le constater, le lotissement « Le Clos du Parc » sur la route de CAIRON arrive en fin de viabilisation. Les premiers permis de construire sont délivrés, des demandes de permis sont déposées régulièrement en mairie. Les premiers habitants devraient nous rejoindre en fin d'année.

Dans le hameau de Gruchy, quelques maisons devraient se substituer aux hangars chemin du Ferrage. Au bourg de ROSEL, c'est le corps de ferme rue de l'Eglise qui se transforme pour accueillir quelques demeures. Suite à ces transformations, la population de ROSEL devrait augmenter. Sachant qu'au dernier recensement nous comptons 566 habitants, 15 de moins qu'en 2014.

Le comité de jumelage fête son 40^{ème} anniversaire, le 26 mai prochain, date à laquelle nous recevons nos jumeaux anglais. A cette occasion, nous inaugurerons la boîte à livres.

Je terminerai ce mot en vous incitant à réserver votre samedi 29 juin afin que nous marquions ensemble le 75^{ème} anniversaire du débarquement. Le matin sera consacré à une marche mémorielle sur les lieux les plus stratégiques de ROSEL lors du débarquement. L'après-midi se tiendront les commémorations à la stèle de Gruchy et au monument aux morts du bourg de ROSEL et nous rendrons hommage aux soldats de la première guerre mondiale. Ensuite nous nous retrouverons au presbytère de ROSEL où une vidéo sur les témoignages vous sera projetée. La journée s'achèvera autour d'un buffet campagnard.

Bien à vous

Véronique MASSON.
Le Maire.

Conseil municipal du 29 novembre 2018

SDEC ENERGIE : RETRAIT DE LA COMMUNE DELEGUEE DE PONT FARCY ET ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET ODON

La commune nouvelle de Tessy-Bocage dans la Manche, créée au 1^{er} janvier 2018 et constituée des communes de Tessy-sur-Vire et de Pont-Farcy, a demandé, par délibération en date du 5 avril 2018, le retrait du SDEC ENERGIE de la commune déléguée de Pont-Farcy, celle-ci ayant été rattachée au département de la Manche à l'occasion de cette fusion.

Suite à la délibération du 28 juin 2018, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Energies renouvelables » et « Eclairage Public ».

CONTRIBUTIONS 2019 AU SEEJ

La contribution des communes au SIVOM Education Enfance Jeunesse (SEEJ) se décompose en deux éléments :

- Une part fixe et non dynamique liée à l'attribution de compensation de l'ancienne Communauté de communes Entre Thue et Mue. Cette part représente 53 792 euros pour Rosel.

- Une part variable et dynamique représentant 3,082 points de foncier bâti. Au titre de 2019, cette somme s'élève à 10 444,90 euros soit 240,40 euros d'augmentation par rapport à 2018.

De plus, une contribution supplémentaire et exceptionnelle de 50 000 euros pour 2019 pour les investissements immobiliers et pédagogiques (exemple : équipement numérique dans les écoles), est proposée au conseil municipal.

SERVICE COMMUN ETUDES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX - AVENANT N° 1

Le service commun Etudes juridiques et Contentieux (SCEJC) a été créé par Caen la mer lors du bureau communautaire du 4 juillet 2018.

Certaines communes n'ayant finalement pas concrétisé leur adhésion à ce service, les contributions des membres du service commun moins nombreux que prévu auraient pu évoluer à la hausse pour 2019.

Par ailleurs, n'ayant pas de recul sur les demandes réelles d'accompagnement émanant des communes, il a été difficile d'estimer la charge de travail engendrée par celles-ci.

Aussi, dans ce cadre, et comme suite aux différents échanges concernant le financement de ce service, Caen la mer a décidé par délibération du 18 octobre 2018 de figer les contributions des communes adhérentes jusqu'à fin 2019, de manière à ce que la participation de celles-ci reste identique, en 2019, à celle annoncée pour 2018, soit, pour Rosel, 1 664.64 euros en année pleine.

Il est donc proposé un avenant n° 1 à la convention afin de figer la contribution jusqu'à fin 2019 comme indiqué ci-dessus.

PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT DE SECURITE DE LA COMMUNE

Madame MASSON informe le Conseil des incidents et accidents et des réclamations reçues en mairie en matière de sécurité dans la traversée de la Rue Boulay, d'une part, et dans celle du contournement du Hameau de Gruchy, d'autre part.

Suite à une rencontre sur le terrain avec M ROY, responsable du secteur Ouest de la Mission Espace Public de la communauté urbaine, de M GIDON chargé de la sécurité routière au conseil départemental, des travaux sont à envisager pour améliorer la sécurité dans ces deux endroits dangereux.

Ces premiers éléments devront être étudiés plus profondément avant une prise de décision.

1- Rue Boulay :

Solutions envisagées

=> entrée du presbytère : installer des barrières de chaque côté de l'entrée pour créer une circulation alternée dans le but de sécuriser et empêcher que les voitures ne remontent sur les trottoirs à cet endroit, ce qui est dangereux pour les piétons.

=> entrée rue Boulay : installer un radar pédagogique, une barrière au niveau parking ? (en face de la mairie) et ajouter une bordure sur la bordure actuelle ?

2- Chemin Francis Russel (entre la commune de ROSEL et celle de CAIRON)

L'ensemble du conseil municipal envisage de mettre des coussins berlinois pour ralentir les voitures.

3- Chemin du FERRAGE

Une réflexion est à mener sur la portion en limite de la voie communale et du chemin rural qui va vers le terrain d'aéromodélisme et les écuries (coussins berlinois ?)

Sur la portion Chemin de Goodleigh - rue Sainte Anne, il est nécessaire d'attendre la fin des travaux sur l'ancienne ferme Pouchin pour envisager de sécuriser ce tronçon.

4- Rue de BURON

Une réflexion est à mener sur la section du carrefour CAIRON / SAINT CONTEST / ROSEL (coussins berlinois ?)

5- RD 126 sur le contournement de Gruchy

Il est envisagé de :

- mettre en place une signalisation spécifique de part et d'autre du carrefour qui va vers Buron

- installer un miroir pour pallier le manque de visibilité à gauche au débouché de la rue de BURON

- fermer la rue de BURON aux véhicules

- mettre en place des relevés de vitesse => 3 compteurs sur la RD 126 (le premier, rue Boulay au niveau du presbytère et les deux autres, au niveau de Gruchy)

QUESTIONS DIVERSES

A été évoqué lors de cette séance l'organisation du 75ème anniversaire du débarquement. La commune de ROSEL prévoit une cérémonie le samedi 29 juin 2019.

Conseil municipal du 31 janvier 2019

AUTORISATION D'ENGAGER ET DE MANDATER EN L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget primitif 2019 de la commune de Rosel sera voté avant le 15 avril 2019. En attendant ce vote, le maire peut engager et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de 100 % des dépenses réelles mandatées en 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2019 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget 2019.

De plus, il est nécessaire d'autoriser le maire à engager la somme de 1 000,33 euros pour le logiciel informatique sur le chapitre 20 : Immobilisation corporelle - 2051 : concessions et droits similaires et la somme de 6 500,00 € pour le fonds de concours à la Communauté Urbaine de Caen la Mer sur le chapitre 204 : Subventions d'équipement versées - 2041413 : projets d'infrastructures d'intérêt national.

POINT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

1- Dépenses d'investissement

Les dépenses s'élèvent à 14 115.20 € et les recettes à 32 144.28 €, soit un solde de 18 029.08 €.

Sur la section investissement, doit être pris en compte les restes à réaliser de 5 500€44 en recettes (attente d'une subvention de l'état pour des travaux faits en 2017) et en dépenses les restes à réaliser sont de 63 482.24 € (Correspondant aux travaux de mise en accessibilité du cimetière et de la mairie, auxquelles s'ajoute un fonds de concours à verser sur les travaux voirie à la communauté urbaine)

2- Dépenses en fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à 226 867.27 € et les recettes à 250 219.82 €, soit un excédent de 23 352.55 €
Les dépenses sont conformes aux prévisions.

Ces chiffres sont indicatifs, seront revus avec le compte de gestion fourni par la trésorerie.

La commission finances détaillera précisément les différents chiffres.

3- Travaux et achats effectués en 2018

- La rénovation de la façade de la mairie
- La mise en accessibilité du presbytère
- Le changement des gouttières à l'arrière du presbytère
- La rénovation de la cabine téléphonique
- L'achat de panneaux de signalisation
- Les travaux d'extension du réseau électrique au hameau de Gruchy
- Le changement du poteau à incendie rue Francis Russel.

4- travaux de voirie (à charge de la communauté urbaine)

- La réfection de la voirie Chemin Francis Russel et la gestion des eaux pluviales
- La gestion des eaux pluviales Chemin St Louet

QUELQUES REFLEXIONS SUR LES TRAVAUX ET ACHATS A PREVOIR EN 2019

1- Travaux sur les bâtiments : le presbytère

- Aménagement de la cuisine du presbytère : lave-vaisselle, four ...)
- Travaux sur la chaudière (odeur de fioul)
- Réfection de l'enduit arrière
- Luminaire de la salle à changer
- Achat vaisselle (verres)

2- Travaux sur les bâtiments : la mairie

- Achat d'un meuble pour la salle de conseil
- Nettoyer et consolider le monument aux morts

3- Travaux sur les bâtiments : l'église-le cimetière

- Travaux sur le mécanisme des cloches
- Mise en place d'un columbarium au nouveau cimetière

4- Travaux divers

- Plan de la commune à rénover
- Mise en place d'un mat à la stèle de Gruchy
- Commande numéros de maisons
- Colonnes enterrées au hameau de Gruchy
- Restauration de l'abri bus du hameau de Gruchy

5- Travaux voirie (à charge de la communauté urbaine)

- Chemin du ferrage : reprise du virage en face la ferme
- Hameau de Buron : réparation de la voirie au niveau de la station de pompage
- Lotissement porte des champs : pose d'un point lumineux
- Renouvellement de certains panneaux routiers
- Marquage au sol à renouveler.

Conseil municipal du 31 janvier 2019

6- Idées soumises au conseil pour les investissements

- Effacement des réseaux :
- hameau de Gruchy (rue de Goodleigh et chemin du ferrage)
- Bourg de Rosel (Chemin de l'églantine).

QUESTIONS DIVERSES

M Jean Paul DELALANDE déplore que la commune n'ait pas préempté le bois longeant la Mue. La mairie n'ayant pas été avertie de la vente du bois, c'est un regret collectif.

M Jean Paul DELALANDE déplore qu'il n'y ait pas eu d'action commune concernant la pose des compteurs Linky.

Traversée de Gruchy : voir avec le conseil départemental pour interdire le tourne à gauche pour rejoindre le rue de Buron.

Claude Martin précise que des pannes internet ont eu lieu dans le secteur de L'églantine pendant quelques jours, ce qui souligne l'aspect vétuste et obsolète des lignes téléphoniques.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes-rendus

sur le site <https://rosel.fr>

Conseil municipal du 7 mars 2019

COMPTE DE GESTION 2018

Le maire a exposé aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Madame Gaillard-Préti à la clôture de l'exercice. (Voir budget)
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOpte** le compte de gestion 2018 de la commune de ROSEL

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le maire de Rosel a présenté les comptes de la commune de l'année 2018 qui sont identiques à ceux de la trésorerie de Caen Orne et Odon puis est sorti de la salle afin de laisser le premier adjoint solliciter l'approbation du conseil municipal. (Voir budget°.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOpte** le compte administratif 2018 de la commune de ROSEL

AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU SIVU ANIMATION GESTION

Lors la dissolution du SIVU Animation Gestion Lasson-Rosel, les résultats budgétaires affectés à la commune qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits doivent être repris par une délibération budgétaire dans le budget principal. Considérant que la commune de Rosel et la commune de ROTS ont décidé du partage des résultats de fonctionnement (27 303,60 €) et d'investissement (- 4 619,53 €) par moitié (délibération n° 2018/27 de la commune de Rosel). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACTE** la reprise des résultats cités ci-dessus

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DE LA COMMUNE DE ROSEL AVEC REPRISE DES RESULTATS DU SIVU ANIMATION GESTION

Le maire a proposé la répartition du résultat comme suit :
Constat des restes à réaliser 2018

- Section investissement dépenses : 63 400,00 €

- Section investissement recettes : 5 500,44 €

Répartition du résultat cumulé 2018 avec reprise de la part du SIVU revenant à la commune :

Section fonctionnement :

Excédent antérieur reporté 002 recette : 508 123,83 €

Section investissement :

Solde d'exécution positif reporté 001 recette : 77 464,24 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACTE** la reprise des résultats cités ci-dessus

BUDGET PRIMITIF 2019

Le maire a présenté le budget primitif 2019 de la commune de Rosel.

Celui-ci s'équilibre en recettes et dépenses de la section d'investissement y compris les restes à réaliser à la somme de 163 400 € et à la somme de 703 007 € en fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** le budget primitif 2019 de la commune de Rosel qui s'équilibre à hauteur de 163 400 € en investissement et de 703 007 € en fonctionnement.

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Il a été proposé aux conseillers municipaux de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales et de les maintenir comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,63 %

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,54 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,44%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **VOTE** les taux d'imposition des taxes directes locales ci-dessus

FONDS DE CONCOURS POUR LES COLONNES ENTERREES

Le SIDOM de Creully souhaite développer sa politique environnementale en favorisant l'installation de colonnes enterrées destinées à recevoir les déchets recyclables « verres et papier ». Dans cette perspective, le SIDOM propose aux communes membres de répartir la charge de 20 000 euros par implantation à hauteur de 50% pour le SIDOM et de 50% pour les communes, soit 10 000 euros.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **DECIDE** d'installer une colonne enterrée sur la commune de ROSEL, pour un coût de 10 000 euros

10/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2019 (voir budget)

11/ ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT 1-2019

Sur la base de la réclamation de la commune d'Authie et au vu du caractère exceptionnel de cette demande, la CLECT s'est réunie le 22 janvier 2019 afin de se prononcer sur la prise en compte de la demande de révision de l'évaluation des charges transférées de la commune d'Authie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACTE** la modification du montant des charges nettes transférées pour la commune d'Authie au titre de la compétence voirie cité dans le tableau ci-dessus (montant qui sera à défalquer de l'attribution de compensation de la commune à compter de 2019, sans effet rétroactif)

12/ DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE

Suite à une erreur matérielle, une parcelle classée en zone urbanisable au POS, s'est retrouvée classée en zone naturelle au PLU. Le propriétaire fait appel au tribunal administratif pour que cette parcelle redevienne constructible

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DONNE** le pouvoir au maire d'ester en justice.

13/ QUESTIONS DIVERSES

- Mr Chesnel fait part d'un échange avec un citoyen du hameau de Gruchy, au sujet de l'état des trottoirs.
- 75 ème anniversaire du débarquement : samedi 29 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h

**Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes-rendus
sur le site <https://rosel.fr>**

Le budget

Le compte administratif 2018 :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes 2018	250 219.82€	Recettes 2018	32 144.28€
Dépenses 2018	219 025.16€	Dépenses 2018	14 115.20€
Excédent 2018	31 194.66€	Excédent 2018	18 029.08€
Excédent 2017	463 277.38€	Excédent 2017	61 874.56€
Excédent cumulé	494 472.04€	Excédent cumulé	79 903.64€

Affectation des résultats 2018 :

Il ressort un excédent de la section de fonctionnement de 31 194.66€, en baisse par rapport à 2017 (63 419,31€), dû à une augmentation de travaux d'entretien sur les bâtiments publics et au réaménagement de la cabine téléphonique, dû au transfert de dépenses du budget du CCAS vers le budget communal, dû aux 3 points de la taxe du foncier non bâti versés au syndicat Education, Enfance, Jeunesse ».

A ce résultat est à intégrer, en fonctionnement, l'excédent du résultat du SIVU (Centre d'animation de LASSON/ROSEL) de 13 651.79€ et l'excédent 2017 de 494 472.04€.

En section d'investissement dépenses, les travaux prévus pour l'accessibilité extérieure de la mairie et du cimetière ne seront engagés qu'en 2019 ainsi que le fonds de concours à la CU qui sera versé en 2019. Nous avons un reste à réaliser de 63 400€. Les dépenses en investissement sont donc de 14 115.20€.

A ce résultat est à intégrer le déficit du résultat du SIVU (Centre d'animation de LASSON/ROSEL) de 2 439.41€ et l'excédent 2017 de 61 874.56€.

Excédent à reporter en fonctionnement recettes (compte 002) : 508 123,83€

Excédent à reporter en investissement recettes (compte 001) : 77 464.24€

Le budget primitif 2019 :

La section de fonctionnement est présentée en équilibre à un niveau de **703 007 €** en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à **163 400 €** en dépenses et en recettes.

Les dépenses d'investissement :

Les principales dépenses d'investissement seront affectées à :

- Travaux de la cuisine du presbytère 20 000 €
- Mise en place d'un columbarium 6 500€
- Installation d'un défibrillateur 3 000€
- Fond de concours versé au SIDOM pour des colonnes enterrées 10 000€
- Fond de concours versé à la CU pour travaux de voirie 15 000€

Les recettes d'investissement :

Au-delà de la Taxe d'Aménagement, des dotations diverses, l'essentiel des recettes (55.000 €) sera prélevée sur la section dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses prévues pour l'année 2019 stationnaire à celui de l'année 2018.

Nous retrouvons la cotisation au SIVOM « Education, Enfance, Jeunesse » pour 64 237€, à laquelle s'ajoute une subvention exceptionnelle de 50 000€.

Sont aussi inscrites les cotisations concernant la mutualisation administrative du poste de secrétaire de mairie, le reversement à la CU des frais de mise à disposition de personnel (Yves LECOURTOIS) pour 21 000€.

Les cotisations au service instruction des documents d'urbanisme et juridique sont environ de 3 000€.
L'attribution de compensation versée à la CU pour 39 294€ correspondant majoritairement au transfert de compétence « Espaces publics » (Salaire, frais d'entretien de voirie et des espaces verts communaux). De ce fait le chapitre « frais de personnel » ne concerne que le salaire versé à notre agent d'entretien Corinne BREYNE.

Les recettes de fonctionnement :

Les dotations forfaitaires et les contributions directes composées de la Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les propriétés bâties et non bâties sont nos principales ressources. Les taux ont été reconduits à l'identique soit :

Taxe d'Habitation :8,63%

Taxe Foncière sur Propriétés Bâties :21,54%

Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties :22,44%

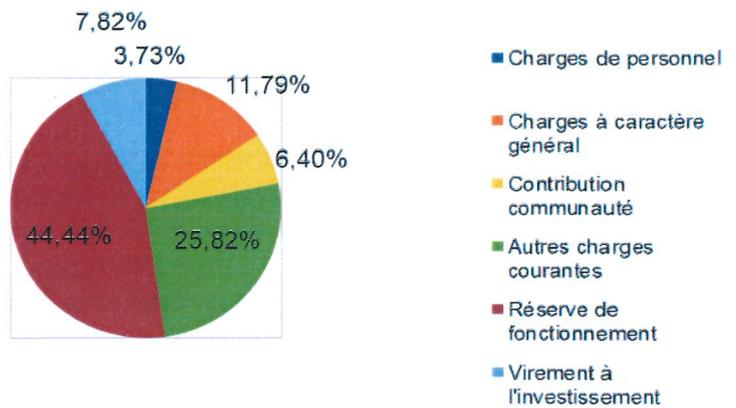
Les subventions 2018 :

APE Cairon	250,00 €
Association MUE'SIQUE	900,00 €
Comité Juno	100,00 €
Comité des fêtes de LASSON/ROSEL	900,00 €
Comité de jumelage	900,00 €
Comité de jumelage subvention exceptionnelle	950,00€
Association MUSE	600,00 €
Association des Anciens Combattants	80,00 €
Association multi-activités	600,00 €
Banque alimentaire	500,00 €
Association des anciens du canton	300.00€
Association aide en milieu rurale	200.00€

Une subvention exceptionnelle de 950€ a été votée pour le comité de jumelage, elle correspond aux frais engendrés par la location d'une tente et du matériel nécessaire pour la venue des anglais à l'occasion du 40 ieme anniversaire du jumelage.

DEPENSES		
Fonctionnement	%	703007
Charges de personnel	3,73%	26 210
Charges à caractère général	11,79%	82 900
Contribution communauté	6,40%	45 000
Autres charges courantes	25,82%	181 500
Réserve de fonctionnement	44,44%	312 397
Virement à l'investissement	7,82%	55 000

Dépenses de fonctionnement



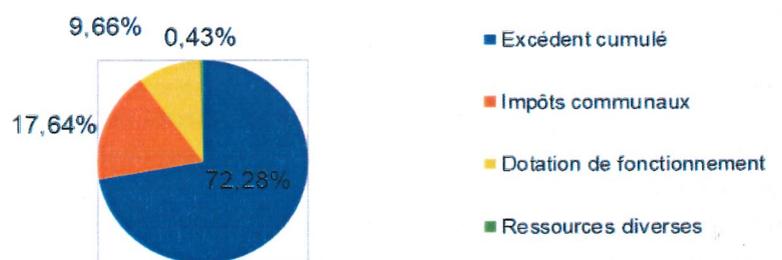
Investissement		
Investissement	%	163 400
Mobilier	3,06%	5 000
Travaux divers	12,85%	21 000
cuisine presb	12,24%	20 000
Colombarium	3,98%	6 500
Achats matériel	11,93%	19 500
Défibrillateur	1,84%	3 000
Travaux mandat cdc	15,30%	25 000
Reste à réaliser	38,80%	63 400 €

Dépenses d'investissement



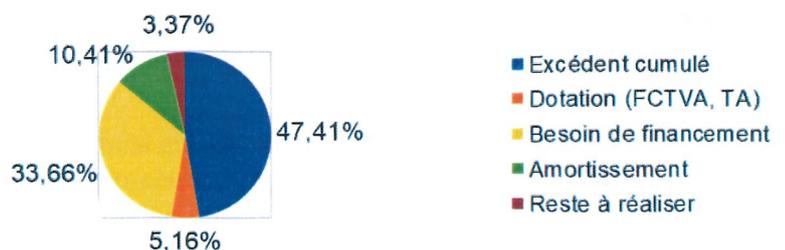
RECETTES		
Fonctionnement	%	703007
Excédent cumulé	72,28%	508 123
Impôts communaux	17,64%	124 000
Dotation de fonctionnement	9,66%	67 884
Ressources diverses	0,43%	3 000

Recettes de fonctionnement



Investissement		
Investissement	%	163 400
Excédent cumulé	47,41%	77 465
Dotation (FCTVA, TA)	5,16%	8 425
Besoin de financement	33,66%	55 000
Amortissement	10,41%	17 010
Reste à réaliser	3,37%	5 500,00

Recettes d'investissement



La Mue

Au cours du mois de Juin dernier, alors que notre commune recevait plus de 70 millimètres de pluie en quelques heures, le cours de la Mue posait de réels risques d'inondations pour les propriétés avoisinantes et la départementale 126.

Sous l'impulsion de Michel BOURGUIGNON, Maire délégué de LASSON, une réflexion a été menée en partenariat avec le syndicat de la Seulles et de ses affluents ainsi que les riverains de la MUE.

La présence d'un déversoir situé à 350 m en amont du pont permettrait après travaux de dériver une partie du cours vers le bief de Lasso.

Les services compétents de Caen la mer et du syndicat de la Seulles ont été sollicités pour aménager un dispositif sécurisé pour éviter les inondations.

Le bief en état d'abandon depuis de nombreuses années a donc été débarrassé de toute sa végétation par les soins de la commune de Rots (Lasso).

Une visite a été organisée pour permettre aux élus, techniciens et propriétaires voisins de parcourir le bief et de redécouvrir les ouvrages existants (lavoirs, murets).

Les frelons asiatiques

L'insecte d'origine asiatique (*Vespa Velutina*) s'est installé en France depuis 2006.

Sa prolifération, en l'absence de prédateur, a été très rapide. A présent, cette espèce est classée invasive.

Le frelon se nourrit d'insectes divers et s'attaque particulièrement aux abeilles. Il est capable de détruire des ruches entières en quelques semaines. Le préjudice pour les apiculteurs est d'ores et déjà important, et la crainte en cas de progression non maîtrisée est de voir disparaître la plupart de nos abeilles, lesquelles sont indispensables à la pollinisation de nos cultures.

L'insecte ne s'attaque pas naturellement à l'homme, il peut cependant, s'il se sent menacé dans son habitacle passer à l'offensive.

Le département du CALVADOS n'est pas épargné par cette prolifération. Les premiers nids ont été repérés en 2006. Cette situation a conduit M le PREFET à déclarer le frelon espèce nuisible. Le décret autorise la destruction systématique de tous les nids et recommande qu'une lutte collective soit organisée sur l'ensemble du territoire.

Ce plan de lutte collective est mené en partenariat avec LA FREDON et les collectivités qui se sont engagées à l'appui d'une convention.

LA FREDON est chargée de recenser tous les nids, elle mène des actions de communication et assure l'interface entre les communes et les entreprises habilitées à intervenir.

Le CONSEIL DÉPARTEMENTAL prend 30% du coût de destruction des nids à sa charge.

Les communes acquittent les 70% restants. La destruction d'un nid coûte en moyenne 80 euros.

COMMENT VIVENT LES FRELONS?

Au printemps, chaque reine frelon, après avoir hiberné construit un nid, pond, et alors un nouveau cycle renaît. Le nid, au départ est de petite taille, environ 10cm, il contient seulement quelques dizaines d'insectes.

C'est le moment idéal pour le détruire.

Au fil de la saison, d'autres nids apparaissent dans la cime des arbres; ils peuvent atteindre 80 cm de longueur et abriter jusqu'à 3000 frelons. Parmi ceux-ci, plusieurs reines règnent en maîtresse de maison!

Au cours de la période estivale, ces milliers de frelons cherchent leur nourriture et la trouvent en s'attaquant aux abeilles.

L'automne venu, les frelons et leurs reines périssent, seules quelques reines trouveront refuge à l'abri du froid en attendant le printemps prochain pour reproduire un nouveau cycle.

COMMENT LUTTER CONTRE LES FRELONS ?

Le signalement d'un nid se fait à la mairie. La procédure de destruction se fait en collaboration avec LA FREDON, organisme chargé de la lutte collective, ensuite une entreprise spécialisée intervient avec les moyens appropriés.

LE PIEGEAGE DES FRELONS

Durant l'été, le piégeage permet aux apiculteurs de limiter les attaques.

Le piégeage organisé par les particuliers est plus aléatoire puisque pour être efficace il faudrait piéger une reine..... parmi les centaines d'individus.

CONSEIL DE PRUDENCE

Ne jamais intervenir sur un nid de frelons; c'est une affaire de professionnels.

Le comité des fêtes

Cette année, la fête de l'été est avancée de telle sorte qu'elle fera partie des festivités du 75^{ème} anniversaire du Débarquement de la commune de ROTS.

Dans la même veine que les fêtes des années précédentes mais avec quelques petites surprises supplémentaires, elle se déroulera le Samedi 8 Juin.

Les réservations sont conseillées, elles seront prises à partir du 1er Mai au 07.82.91.62.15.

Le concept : chacun apporte ses grillades, le comité installe des grands barbecues, vend des frites, des boissons et quelques desserts. Il aussi offre l'apéritif.

Il y aura des animations (pour les enfants aussi), un DJ pour la soirée et un feu d'artifice à 23h30.

Festivités du 25^{ème} anniversaire du débarquement à Rosel le samedi 29 juin

Le matin :

Marche mémorielle sur les lieux les plus stratégiques de Rosel.

L'après-midi :

Commémoration à la stèle de Gruchy et au monument aux morts du bourg suivi d'une projection vidéo sur les témoignages au presbytère de Rosel.

La journée s'achèvera autour d'un buffet campagnard.

L'association multi-activités

Retrouvez toutes les informations sur le site de l'association :

<http://sites.google.com/site/assorosellason/>

ou sur le site de la mairie :

www.rosel.fr rubrique « vie associative »

Mail : assomultirosellason@gmail.com

Le Comité de jumelage

- Les 19 et 20 janvier le comité de jumelage a proposé son spectacle théâtral.

"Nous attendions notre, désormais traditionnel, rendez-vous avec la troupe théâtrale du Comité de Jumelage de Rosel/Lasson- Goodleigh. Les adhérents, les amateurs de théâtre de boulevard, les amis, tous ceux qui s'intéressent à la vie de nos villages et quelques spectateurs plus lointains se sont retrouvés à la salle des fêtes de Lasson transformée en véritable salle de spectacle, avec sa scène et son superbe rideau rouge. Il ne manque que des loges pour les artistes.

Nous n'avons pas été déçus ! Comme les années précédentes cette pièce de Feydeau, *Le Système Ribadier*, a beaucoup plu. Nous avons apprécié la qualité du spectacle, la performance des acteurs (2 heures sur scène, avec un texte appris par coeur !), les situations burlesques de la pièce. La salle, comble lors des deux représentations, a applaudi chaleureusement les artistes, et bien sûr, tous attendent leur prochain spectacle : ils reviendront, c'est sûr". Compte rendu de Jean-Marie Lefrançois.



- Le 22 janvier 2019 s'est tenue l'Assemblée générale du Comité de Jumelage de Rosel/Lasson-Goodleigh, en présence de Mme Masson, Maire de Rosel. Une nouvelle vice-présidente du comité a été élue : Mme Claudine Lelez de Lasson.

Le programme d'activités de cette année 2019 a été arrêté.

- Le samedi 28 septembre 2019, une sortie culturelle est prévue à Honfleur. Réservez votre journée.

- Les 25, 26 et 27 mai, nous célébrerons le 40ème anniversaire de notre jumelage. Le samedi 25 après-midi, une exposition sera ouverte au presbytère de Rosel, relatant ces 40 années d'échanges avec nos amis de Goodleigh. Nous espérons que vous serez nombreux à venir découvrir les spécificités des voyages à l'étranger dans le cadre d'un jumelage. Le samedi soir, nous accueillerons nos Anglais.

Le dimanche 26 mai, les célébrations du 40ème anniversaire commenceront à 10h30, avec le renouvellement de la Charte de 1979, suivi de l'inauguration de la cabane à livres installée dans la cabine téléphonique que nos amis Anglais nous avaient offerte au tout début du jumelage. Tous les habitants de Rosel et Lasson sont invités pour la circonstance. Un repas réunira ensuite adhérents et anciens adhérents avec leurs "jumeaux" de Goodleigh, avant un après-midi de jeux.

Le lundi 27 mai, nous proposerons à nos hôtes une visite à Caen. Ils repartiront le mardi matin.



STAGE MUE'SIQUE de PRINTEMPS



MUE'SIQUE renouvelle le stage de musique des vacances d'Avril dont l'objectif est d'offrir aux musiciens les plus avancés des perspectives différentes de celles qu'ils connaissent au travers de l'enseignement de l'instrument solo.

Le stage se déroulera du 15 au 17 avril 2019.

Le coût du stage est fixé à 60 euros (+ 20€ pour les non-adhérents) et se déroulera dans les locaux de Rosel habituellement utilisés par l'école.

Les effectifs seront répartis en 2 groupes composés chacun de 2 ateliers, le matin de 9H00 à 12H00 et l'après-midi de 13H30 à 16H30.

Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site de l'association :
<https://mue-sique.blogspot.com/>

Date limite des inscriptions le 31 Mars 2019.

Pour tout renseignement, Mue'sique c'est :

- par mail à mue-sique@laposte.net,
- par téléphone au 06.63.95.85.97
- sur internet à <http://mue-sique.blogspot.com/>.



L'Association dispose, sur les différentes communes, de bénévoles qui se tiennent à votre disposition et peuvent se déplacer à votre domicile.

Nous pouvons répondre à toutes demandes de services à la personne, pour vous aider dans vos tâches quotidiennes que vous soyez une personne âgée ou en activité : ménage, repassage, garde d'enfants, aide à la toilette, aide au repas, au coucher, portage de repas à domicile etc.

Nous vous proposons également un service au jardinage et au petit bricolage.

Pour tous renseignements et nouvelle demande, merci de contacter l'Association au : 02.31.08.17.28

La Permanence ADMR de Bretteville l'Orgueilleuse est ouverte au public

tous les après-midis de 13h30 à 17h00

du Lundi au Vendredi

Le Vendredi, fermeture à 16h00.

Pas de permanence le Mardi

HALTE AUX TONDEUSES ET OUTILS BRUYANTS !

Même les tondeuses, ces bolides autotractés,
Ont besoin de repos les dimanches et jours fériés,
Dans leur cabanon, laissons-les tranquilles et coites,
Le temps, pour les voisins, d'une sieste benoite !



Rappel des règles de bonne conduite: article 5 de l'arrêté préfectoral du 16-01-97 relatif à la lutte contre le bruit précisant la période d'utilisation des appareils dont la sonorité est gênante :

- SEMAINE : 8 h 30 à 12 h 00 - 14 h 30 à 19 h 30
- SAMEDI : 9 h 00 à 12 h 00 - 15 h 00 à 19 h 00
- DIMANCHE et FERIES : **10 h 00 à 12 h 00.**

Le chien, son maître, la loi La divagation

- « Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité » (Art. L.211-19-1 du code rural).
- Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau :
 - n'est plus sous la surveillance effective de son maître
 - se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel
 - qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

L'état civil

LES NAISSANCES

Le maire et la municipalité félicitent les jeunes parents et souhaitent une belle vie aux nouveau-nés :

Louna MARECAUX
Olivia MARTINEZ
Osman OZBEK
Josephine EPRON
Léonie BOUCHARD
Louis PIFFET

LES MARIAGES

Le maire et la municipalité félicitent les jeunes mariés et leur souhaitent bonheur et prospérité.

Jaël MOKIENKO / Yann FROTIN
Anne Laure DUTHEIL / Florian BONHOMME

LES DECES

Le maire et la municipalité partagent la douleur de leur disparition et le deuil de leur famille.

Marcelle DECHANTELOUP
Colette LIEGARD-DESLONCHAMPS

PASSEPORTS et CARTES D'IDENTITE

Depuis mars 2017, les demandes des cartes nationales d'identité s'effectuent selon les mêmes modalités que les demandes de passeports biométriques, c'est-à-dire qu'elles doivent être déposées uniquement auprès des mairies du Dispositif de recueil (logiciel spécifique, scanner, lecteur de puces et appareil pour prise des empreintes). Les autres communes, non équipées, ne peuvent plus recevoir ces demandes.

Où s'adresser ?

CAEN : 02 31 30 45 30 IFS : 02 31 35 27 27
VERSON : 02 31 71 22 00
HEROUVILLE SAINT CLAIR : 02 31 53 83 00
EVRECY : 02 31 29 33 31
DOUVRES la Délivrande : 02 31 97 82 90
BAYEUX : 02 31 51 60 60

Validité de la carte d'identité :

- 15 ans pour une personne majeure.
- 10 ans pour un personne mineure.

Validité du passeport :

- 10 ans pour une personne majeure.
- 5 ans pour une personne mineure.



Mairie de Rosel
6 rue Boulay
14740 ROSEL
France

Courrier électronique de la mairie

mairie-rosel@wanadoo.fr

Site internet de la mairie

<https://rosel.fr/>

Horaires d'ouverture de la mairie de Rosel

Lundi : 16 h à 19 h 30

Jeudi : 09 h 30 à 12 h

Samedi : 09 h 30 à 11 h : permanence des élus SANS secrétariat.



Dimanche 26 mai : 40^{ème} anniversaire du comité de jumelage.

Dimanche 26 mai : élections européennes.

Samedi 8 juin : fête de l'été organisée par le comité des fêtes.

Dimanche 16 juin : sortie des seniors.

Samedi 29 juin : Cérémonies du 75^{ème} anniversaire du débarquement (Rosel).